

**PROJET DE
MODELE TYPE DE PRESENTATION DE RAPPORTS NATIONAUX SUR LA
CONSERVATION DES ELEPHANTS DANS LE CADRE DU Mda CONCERNANT LES
ELEPHANTS D'AFRIQUE DE L'OUEST ET SA STRATEGIE**

Le présent modèle de rapport est rédigé de façon à permettre le monitoring de la mise en œuvre de la Stratégie annexée au Mémoire d'Accord concernant les mesures de conservation en faveur des Populations Ouest-Africaines de l'Eléphant d'Afrique. Les rapports sur l'application de la Stratégie faciliteront l'échange de renseignements entre les Etats de l'aire de répartition et aideront les Etats à identifier les futures actions nécessaires. La portée des questions suivantes excède celle des informations déjà demandées aux Parties contractantes à la CMS pour la préparation des rapports nationaux à soumettre à la Conférence des Parties de la CMS.

INFORMATIONS GENERALES

Pays: Togo
Quelle est l'agence ou l'organisme principalement responsable de l'élaboration de ce rapport ? <i>Direction de la Faune et de la Chasse (Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières)</i>
Autres agences, organismes ou ONG ayant fourni des informations : <i>les directions régionales de l'environnement et des ressources forestières de la centrale et des savanes ; l'ONG Homme Nature et Environnement, des personnes ressources</i>
Rapports soumis jusqu'à présent :
Période considérée par le présent rapport: <i>Du 23 Novembre 2005 jusqu'à 28 Février 2009</i> <i>(jour/mois/année) (jour/mois/année)</i>
Mémoire en vigueur dans l'Etat signataire à partir de (jour/mois/année): <i>Du 23 Novembre 2005 conformément au paragraphe 10 du texte du MoU</i>
Autorité désignée pour servir de correspondant (veuillez fournir ses coordonnées détaillées): <i>OKOUMASSOU Kotchikpa, Chef Division Inventaire, Aménagement et Protection Faunique, BP : 355 Lomé, Togo. Tél : 00228 221 40 29, 00228 912 54 05 E-mail : okoumdfc@yahoo.fr et okoumdfc@hotmail.com</i>
Adresses: 1. Secrétariat de la Convention sur les espèces migratrices (CMS) M. Marco Barbieri Responsable des Accords Secrétariat du PNUE/CMS Hermann-Ehlers-Str. 10 53113 Bonn, Allemagne Courriel: secretariat@cms.int 2. Groupe de spécialistes sur l'éléphant d'Afrique (AfESG) M. Lamine Sebogo GSEAf Afrique de l'Ouest c/o UICN-BRAO 01 BP 1618 Ougadougou 01 Burkina Faso Courriel: lamine.sebogo@uicn.org

1. PROTECTION ET GESTION DES ESPECES ET DE LEUR HABITAT

1.1 Mesures politiques et législatives

- a) Est-ce que l'éléphant d'Afrique est protégé par la législation nationale de votre Pays ?
- Oui, cette espèce bénéficie d'une telle protection et le niveau de protection est suffisant
 - Oui, cette espèce bénéficie d'une telle protection, mais le niveau de protection n'est pas suffisant
 - Non, cette espèce ne bénéficie pas d'une telle protection
- b) Si oui, veuillez indiquer la législation pertinente et le niveau de protection qu'elle garantit ainsi que les limitations et les obligations de conservation qu'elle impose à l'Etat, aux défenseurs des ressources naturelles et aux utilisateurs des terres.

Autrefois, l'ordonnance N° 4 du 16 Janvier 1968 consacre en son article 2, alinéa 1, la protection intégrale de l'éléphant. En juin 2008, l'Assemblée Nationale vient de placer les questions de conservation des ressources forestières comme une priorité en adoptant la loi N° 2008-09 portant code forestier du 19 juin 2008

- c) Si l'éléphant d'Afrique ne bénéficie pas de protection ou si le niveau de protection accordée n'est pas suffisant, faites référence à ce que votre Pays envisage d'entreprendre afin d'assurer une protection adéquate de cette espèce par le biais de nouvelles mesures législatives ou d'une meilleure application de la législation ou réglementation existantes.

Les articles 70 à 72 la loi N° 2008-09 du 19 juin 2008 portant code forestier stipulent que l'Etat prends les mesures pour établir la liste des espèces et leur statut de conservation, classer et affecter certaines parties du territoire national pour la conservation de la faune sauvage.

- d) Existe-t-il une législation dans votre Pays assurant une protection efficace de l'habitat de l'éléphant d'Afrique et de ses aires de migration saisonnières, y compris la prévention d'activités potentiellement nuisibles (déforestation, extraction minière, activités industrielles, etc.) ? Veuillez indiquer toute autre initiative de collaboration (par ex. la conclusion d'accords) avec les Pays avoisinants, concernant les secteurs de gestion des éléphants.

Oui Non

Si oui, veuillez en fournir des détails.

Le Togo a entrepris des démarches auprès du programme ECOPAS dont le Bénin, le Niger et le Burkina-Faso pour assurer la connectivité du complexe Oti-Kéran et Oti-Mandouri aux aires protégées transfrontières que sont les parcs nationaux de la Pendjari, du W et d'Arly.

Le Programme de réhabilitation des aires protégées financé par l'UE sur les fonds du Com-Stabex 1991-94 dont l'objectif est de mettre en équilibre les besoins de conservation et le développement socio-économique a permis d'entreprendre le processus de réhabilitation du corridor de migration des éléphants entre le complexe parc W (ECOPAS) et le parc Oti-Kéran au Togo.

- e) Veuillez décrire toute autre mesure, législative ou politique, prise afin d'assurer la protection des habitats de l'éléphant d'Afrique.

Le Togo dispose d'une stratégie nationale de conservation de l'éléphant d'Afrique et actif dans l'initiative de la coalition pour l'éléphant en cours de mise en place. En outre, le pays a élaboré et adopté son plan national d'action pour l'environnement lequel plan a été décliné en un programme national de gestion de l'environnement ou la conservation de l'éléphant est au cœur de la conservation.

- f) Existe-t-il des politiques nationales ou internationales d'incitation, dans votre Pays, visant à maintenir des pratiques agricoles appropriées dans les secteurs qui sont étroitement liés aux éléphants?

Oui Non

Si oui, veuillez décrire brièvement la nature de telles incitations et si elles sont appliquées efficacement ou utilisées par les fermiers et les utilisateurs des terres.

Si non, veuillez décrire les mesures prises pour introduire de telles incitations, le cas échéant.

Le Togo dispose d'une politique de développement agricole qui est adoptée avec pour objectif l'intensification des activités de production et le maintien des paysans sur place afin d'éviter l'utilisation anarchique des terres non respectueuse de l'environnement. Cette politique connaît très peu de mise en œuvre faut d'appui.

1.2 La désignation d'aires protégées pour l'éléphant

- a) Veuillez donner des précisions sur tous les sites régulièrement occupés par des éléphants dans votre Pays et indiquer leur statut de protection dans le tableau annexé (Annexe I) (veuillez allonger le tableau si nécessaire).
- b) Si certains sites fréquentés par l'éléphant d'Afrique ne sont pas complètement protégés à présent ou le niveau de protection n'est pas suffisant, veuillez en indiquer les raisons et préciser ce que votre Pays compte faire pour assurer une protection suffisante pour ces sites.

Les populations locales ont remis en cause les symboles de conservation nationale, avec une forte pressions humaines sur les terres et le pâturage ; des pratiques agricoles non respectueuses de la conservation, le braconnage ; ce corollaire est à l'origine de la pauvreté

Pour relever le défi, le pays s'est engagé depuis 1999 avec l'appui de l'UE dans la réhabilitation des aires de conservation des populations d'éléphants. Cette réhabilitation met en exergue les besoins de conservation de la diversité biologique et le développement local. Le processus engagé a permis de requalifier six aires protégées parmi lesquelles les aires de conservation des éléphants.

Recherche Hostilités des populations locales

- c) S'il n'y a pas de Plans de gestion des sites élaborés à l'égard de tous les sites de l'éléphant d'Afrique, veuillez décrire ce qui empêche le développement de tels plans et ce que votre Pays compte faire afin de garantir l'élaboration, l'approbation et l'exécution des Plans de gestion des sites.

Le programme de réhabilitation des aires protégées avait pour cible la requalification, la consolidation des aires et la mise en valeur des ressources. Compte tenu du fait que le programme adopté par le gouvernement a été refusé par certaines populations, le bailleur de fonds qu'est l'Union Européenne, a dû retirer ses financements. Aujourd'hui, le pays fait face au manque de moyen matériel, technique et financier pour finaliser le processus.

- d) Veuillez spécifier le type de soutien que votre Pays estime nécessaire en vue d'achever ou améliorer les Plans de gestion des sites existants.

Le type de soutien utile au Togo pour achever le processus engagé réside non seulement le financement des activités de requalification, de consolidation et de mise en valeur de aires protégées afin de tirer les coût d'opportunité d'existence des éléphants dans les sites mais également dans la création d'activités alternatives et de renforcement des capacités des gestionnaires de l'éléphant d'Afrique pour l'application des lois

1.3 Les impacts sur les populations d'éléphant et leurs habitats

- a) Effectue-t-on des études d'impact environnemental des nouveaux projets de développement qui sont susceptibles d'entraîner des effets nuisibles sur les habitats actuels ou potentiels de l'éléphant d'Afrique dans votre Pays?

Oui Non

- b) A-t-on exécuté des projets potentiellement nuisibles dans l'un des habitats de l'éléphant d'Afrique dans votre Pays depuis que ce MdA a été signé?

Oui Non

Si oui, veuillez indiquer les sites impliqués, donner des précisions et décrire les résultats du monitoring des effets s'étant produits, si disponibles.

- c) A-t-on mis fin à l'exécution d'un projet potentiellement nuisible dans l'un des habitats de l'éléphant d'Afrique dans votre Pays depuis que ce MdA a été signé?

Oui Non

Si oui, veuillez donner des précisions.

1.4 Diffusion de recommandations concernant la gestion de l'habitat aux utilisateurs des terres

- a) A-t-on garanti la diffusion de recommandations concernant la gestion de l'habitat de l'éléphant d'Afrique, adressées aux utilisateurs des terres ou à tout autre partie intéressée, dans votre Pays?

Oui Non

Si oui, veuillez indiquer quelles méthodes sont utilisées pour adresser des recommandations concernant la gestion de l'habitat aux gestionnaires des terres, par ex. événements, publications, etc. (Veuillez faire référence à des documents publiés)

Le Togo a conçu des outils de sensibilisation qui intègrent les méthodes de gestion de l'habitat et des Conflits Hommes Eléphants. Le pays a besoin de plus d'appui pour relever tous les enjeux liés à la conservation de l'éléphant

Si non, veuillez indiquer ce qui entrave la diffusion de recommandations concernant la gestion de l'habitat et ce qui se rend nécessaire afin de surmonter de tels obstacles.

- b) Veuillez fournir toute information concernant l'adoption de méthodes ayant entraîné des réussites, dont d'autres Etats de l'aire de répartition pourraient également bénéficier, ainsi que le soutien que votre Pays estime nécessaire afin de partager de tels renseignements.

Le Togo n'a pas initié une nouvelle méthode autre que celles qui sont conçues et en expérimentation dans les autres pays. Bien au contraire, les gestionnaires de la faune au Togo ont besoins d'aller partager les expériences dans les pays suffisamment avancés en matière de conservation de la faune et son habitat à l'image du Burkina-Faso.

1.5 Protection et gestion appropriées des voies migratoires de l'éléphant d'Afrique

- a) Veuillez donner des précisions sur les voies migratoires principales de l'éléphant d'Afrique dans votre Pays dans le tableau annexé (veuillez allonger le tableau si nécessaire).

- b) Est-ce que les voies migratoires principales de l'éléphant d'Afrique sont gérées efficacement dans votre Pays?

Complètement Partiellement Non

c) Veuillez fournir une liste des projets actuels et achevés et brièvement indiquer les résultats obtenus.

Outre le projet de réhabilitation des aires protégées ci-dessus indiqué, le Togo est entrain de conduire une campagne de sensibilisation des populations riveraines des aires de conservation de l'éléphant d'Afrique.

Les principaux résultats escomptés au terme du projet sont entre autre :

- *Changement de comportement et adhésion des communautés locales aux activités de conservation des éléphants*
- *Réduction de la pression humaine sur les aires de répartition des éléphants*
- *Amélioration de la cohabitation homme-éléphant*
- *Meilleure compréhension des nouvelles lois en matière de conservation des ressources forestières*

d) Quels sont les lacunes restantes et quelles sont les initiatives que votre Pays envisage d'entreprendre afin d'assurer une protection et une gestion suffisantes à l'égard des voies migratoires principales?

Les lacunes restantes résident dans la finalisation du processus de réhabilitation des aires de conservation de Fosse aux Lions, Oti-Kéran et Oti-Mandouri principales aires de conservation des éléphants au Togo

1.6 Restauration de l'habitat potentiel

a) A-t-on effectué une évaluation des habitats potentiels de l'éléphant d'Afrique ou de ceux irrégulièrement occupés dans votre Pays?

Pleinement Partiellement Non

Si oui, quelles sont les initiatives entreprises par votre Pays en vue de permettre la restauration écologique des habitats ? Quels sont les sites intéressés et les résultats obtenus/escomptés ?

Le Togo n'a pas procédé à l'évaluation de façon pleine des habitats de l'éléphant. Des études partielles d'habitats ont effectuées dans les zones cibles pour des études académiques. Les résultats des différentes études indique une dégradation avancée des aires et couloirs de migration d'éléphant.

Si non, quels sont les obstacles rencontrés à cet égard et quelles seraient les initiatives à entreprendre afin de les surmonter?

2. SURVEILLANCE ET RECHERCHE

2.1 Méthodologie pour le dénombrement des éléphants d'Afrique

a) La méthodologie employée pour compter les éléphants d'Afrique au plan national est-elle différente de celle recommandée par le Groupe de Spécialistes de l'Eléphant d'Afrique?

Oui Non Aucune méthodologie n'est adoptée

Si oui, veuillez indiquer brièvement les différences et les amendements potentiels à apporter.

b) Votre Pays a-t-il expérimenté le recours à la méthode recommandée par le Groupe de Spécialistes de l'Eléphant d'Afrique et, si oui, quels enseignements peuvent en être tirés?

En 2003, le Togo a procédé grâce à une subvention du Groupe de Spécialistes de l'Eléphant d'Afrique à l'inventaire des populations d'éléphants au Togo. La méthode utilisée est celle de King, 1933, apparente à la méthode actuelle basée sur le line transect. Les enseignements tirés sont entre autres le coût élevé

de l'opération dû à la mobilisation d'importantes ressources, le taux de couverture très faible des superficies couvertes par rapport à l'étendue des aires de conservation de l'éléphant au Togo etc....

- c) Quelles sont les mesures prises par votre Pays afin de distribuer et familiariser les institutions/spécialistes pertinents avec la méthodologie recommandée par le Groupe de Spécialistes de l'Eléphant d'Afrique?

La Direction de la Faune et de la Chasse en charge des aires protégées se propose d'assurer la formation du personnel autour des aires de conservation des éléphants

2.2 Enquêtes nationales d'estimation des populations

- a) A-t-on mené des enquêtes nationales (à savoir sur l'ensemble du territoire) relatives aux populations de l'éléphant d'Afrique dans votre Pays?

Oui (veuillez indiquer pendant combien d'années) Au cours de 2002 et 2003, nous avons procédé aux enquêtes sur les populations d'éléphants

Non

Le pays est en dehors du domaine vital

Si oui, quelles ont été les diverses méthodes utilisées (dénombrement complet, dénombrement sur transect, dénombrement à partir du fumier, etc.) et à quel moment cela s'est-il produit ? Quelle est l'organisation ayant coordonné l'enquête ?

La méthode de King par échantillon basée sur le parcours de transects a été utilisée pendant la période ci-dessus indiquée. La Direction de la Faune et de la Chasse est l'organisme ayant coordonné les activités

- b) Veuillez indiquer le nombre d'éléphants présents au niveau national et toute tendance pertinente à cet égard

Année de l'enquête: 2002-2003	Année de l'enquête:	Année de l'enquête:
Effectifs:	Effectifs:	Effectifs:
Plus de soixante éléphants dans le pays		

- c) Dans quelle mesure le territoire de votre Pays a-t-il été considéré aux fins de l'enquête ?

Entièrement (> 90 % des habitats convenables considérés)

Hautement (60-90 % des habitats convenables considérés)

Moyennement (30-60 % des habitats convenables considérés)

Faiblement (< 30 % des habitats convenables considérés)

- d) Pour quand est prévue la prochaine enquête nationale (à savoir sur l'ensemble du territoire) de l'éléphant d'Afrique dans votre Pays ?

Dès l'obtention d'une nouvelle subvention

- e) Au cas où aucune enquête nationale n'aurait été menée, veuillez indiquer quels sont les obstacles rencontrés à cet égard et ce qui est envisagé afin d'assurer l'accomplissement d'enquêtes nationales sur l'éléphant d'Afrique.

Si aucune enquête n'est menée cela serait dû au manque de subvention comme obstacle. Nous ne saurions rien faire à cet effet sauf les activités de routine dont les impacts sont faibles.

2.3 Collection de données dans les habitats et les voies migratoires connus

- a) A-t-on accompli, dans votre Pays, des études particulières dans les habitats de l'Eléphant d'Afrique connus?

Oui Non

Si oui, veuillez décrire brièvement, par exemple, quelle surveillance est en cours d'être réalisée (à l'égard de la population, des paramètres des habitats, des études d'impact, des domaines vitaux, des tendances saisonnières, etc.) et indiquer les organisations impliquées.

La surveillance de routine des habitats est toujours cours dans le pays réalisé par le personnel des aires protégées et de la conservation de la faune

- b) Votre Pays mène-t-il des études régulières sur les habitats fréquentés par les éléphants? Quelles sont les organisations impliquées?

Les études régulières sur les habitats d'éléphants ne sont conduites que lors d'une subvention. Cependant avec les moyens de l'Etat des sorties ponctuels de visite de terrain sont souvent entreprises

- c) Quels sont les principaux résultats et leurs implications concernant la conservation?

Les résultats des interventions sont mineurs et se réduisent au maintien des éléphants dans leurs aires de répartition.

- d) Quelles sont les principales lacunes et qu'est-il nécessaire d'entreprendre afin de les combler ?

les agents sur le terrain faute de formation et de manque de matériel d'intervention n'arrivent pas à remplir convenablement la mission qui est la sienne

2.4 Identification des principales voies migratoires et des habitats

- a) Est-ce que des études visant à identifier les voies migratoires saisonnières de l'éléphant d'Afrique et ses habitats ont été menées dans votre Pays ?

Oui Non Le pays est en dehors du domaine vital

Si oui, quelles ont été les méthodes employées et quels ont été les principaux résultats et leurs implications en matière de conservation ? Si possible, veuillez faire référence à des documents publiés.

Les méthodes employées se résument à l'enquête auprès de populations locales des voies de passage et de connectivité éventuelles des éléphants depuis la création des villages. S'agissant des principaux résultats, un certain nombre de voies de migration ont été déterminées :

La Région Centrale

La connectivité entre le Parc National de Fazao-Malfakassa et la Réserve de Faune d'Abdolye continue au Mont Koufé au Bénin ;

La Région des Savanes

La connectivité de Doungh entre la Fosse au Lions au Togo et le Red Volta Forestry au Ghana. Cette connectivité passe par la Réserve de Faune de Galangashie qui relie au Parc National de Oti-Kéran au Togo ;

La connectivité de Oti-Mandouri entre le Parc National de Oti-Kéran et le Complexe Parc W. L'implication de ces connectivité en matière de conservation garantit le cycle biologique des différentes populations d'éléphants transfrontières et nationales

Si oui, dans quelle mesure le territoire de votre Pays a-t-il été considéré aux fins de l'enquête sur les voies migratoires saisonnières et les habitats ?

- Entièrement (> 90 % des habitats convenables considérés)
- Hautement (60-90 % des habitats convenables considérés)
- Moyennement (30-60 % des habitats convenables considérés)
- Faiblement (< 30 % des habitats convenables considérés)

b) Au cas où des voies migratoires saisonnières et des habitats auraient été identifiés, dans quelle mesure procède-t-on au monitoring de ces sites pendant la migration ?

- Entièrement (> 90% des sites connus)
- Hautement (60-90 % des sites connus)
- Moyennement (30-60 % des sites connus)
- Faiblement (< 30 % des sites connus)
- Aucun monitoring n'est effectué

c) Au cas où des voies migratoires saisonnières auraient été identifiées, quels indices relatifs à l'augmentation ou à la baisse de la migration a-t-on répertorié et pour quels motifs cela s'est-il produit ? (si connus)

Aujourd'hui, on note une baisse du flux migratoire des éléphants dans le pays dû à la forte pression humaine enregistrée sur les connectivités. Cependant, les incursions saisonnières sont notées dans la partie septentrionale du pays

d) Si votre Pays reste en dehors des voies migratoires saisonnières et des habitats de l'éléphant d'Afrique, quelles sont les initiatives internationales visant à identifier ces derniers dans lesquelles votre Pays s'est engagé ? Quels ont été les principaux résultats obtenus ?

Le Togo n'est pas en dehors des voies de migration et donc n'est pas concerné par cette question

e) Quelles sont les principales lacunes et qu'est-il nécessaire d'entreprendre afin de les combler ?

2.5 Recherche sur l'échange des sous-populations de l'Eléphant d'Afrique

a) A-t-on mené accompli des recherches sur les mouvements de l'Eléphant d'Afrique dans votre Pays?

- Oui Non

Si oui, veuillez indiquer les secteurs couverts, les méthodes adoptées et les principaux résultats obtenus. Veuillez faire référence à des documents publiés, le cas échéant.

L'étude des mouvements d'éléphants entre l'extrême nord Ghana et le nord Togo a été conduite en 1996 conjointement par Ghana Wildlife Service et la Direction des Parcs Nationaux et des Réserves de Faune. L'étude avait été coordonnée par Dr Richard Barnes, spécialiste en biologie de l'éléphant. L'article sorti de l'étude a été publié dans Pachyderme n°25 P.44

Si oui, la recherche a-t-elle été menée en coordination avec des chercheurs qui travaillent sur d'autres sous-populations et/ou avec d'autres Etats de l'aire de répartition?

- Oui Non

Si une telle recherche n'a pas été menée, quels sont les projets que votre Pays envisage d'entreprendre afin de mettre en œuvre une telle recherche et coopération?

2.6 Développement et mise en œuvre de programmes de monitoring internationaux

- a) Votre Pays participe-t-il au développement ou à la mise en œuvre de programmes de monitoring internationaux sur l'éléphant d'Afrique ?

Oui Non

Si oui, veuillez mentionner les projets en cours de réalisation et achevés et indiquer les aires touchées par ces projets ainsi que les autres Pays qui y participent. Si possible, veuillez faire référence à des documents publiés.

2.7 Etudes comparatives sur l'écologie des populations dans des habitats différents

- a) Y a-t-il eu des études menées sur le taux de reproduction et le recrutement des populations dans des habitats différents dans votre Pays ?

- Oui, en collaboration avec d'autres Etats de l'aire de répartition.
 Oui, à l'échelle nationale
 Aucune étude comparative n'a été menée
 Le Pays est en dehors du domaine vital

- b) Le cas échéant, veuillez mentionner les projets en cours de réalisation et achevés et faire référence à des documents publiés.

- c) Le cas échéant, veuillez indiquer les principaux résultats produits par ces études.

- d) Votre Pays est-il en mesure de mener des études comparatives? Quelles seraient les initiatives à entreprendre à cette fin?

Oui, le Togo est en mesure de mener des études comparatives. Il convient pour nous de soumettre une requête pour obtenir une subvention relative

- e) Au cas où aucune étude ne serait en cours de réalisation, quels sont les projets envisagés par votre Pays afin de stimuler cette recherche et quel est le soutien qu'il estime nécessaire ?

Le projet concerne le renforcement des capacités des acteurs impliqués pour mieux gérer les populations d'éléphants du territoire National.

2.8 Recherches en collaboration et programmes de monitoring accomplis parmi les Etats de l'aire de répartition

- a) Est-ce que votre Pays s'est engagé dans des programmes de coopération internationale et de monitoring concernant l'éléphant d'Afrique?

Oui Non

Si oui, veuillez brièvement fournir des détails sur les projets en cours de réalisation ou achevés dont il s'agit. Quels sont les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique qui y prennent part ?

Il s'agit du recensement aérien total de l'écosystème "W"-Arli-Pendjari-Oti-Mandouri-Kéran (WAPOK) en 2003, opération à laquelle le Togo avait été impliqué.

- b) Quels ont été les principaux résultats obtenus et leurs implications en matière de conservation?

Dans la partie togolaise, aucun éléphant n'avait été observé à cause de la forte pression humaine sur les habitats et corridors de migration

- c) Quelles sont les principales lacunes et qu'est-il nécessaire d'entreprendre ?

Les lacunes résident dans les difficultés que le pays a de pouvoir satisfaire aux desiderata des populations : création de centres d'attraction, recasement des population, dédommagements et compensations,

3. FORMATION

3.1 Formation de personnel i s'engageant dans la conservation de l'éléphant d'Afrique

- a) Y a-t-il eu de la formation de personnel (par exemple, des gardiens ou des membres de la communauté locale) concernant la recherche et/ou la surveillance de l'éléphant d'Afrique ?

Oui Non

Si oui, veuillez brièvement fournir des détails sur toute formation spécifique entreprise.

- b) Quelles sont les organisations fournissant une telle formation dans votre pays ?

Rien n'est à signaler

- c) Si il y a eu de la formation, est-ce qu'elle a été organisée en collaboration avec d'autres Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique? Veuillez décrire brièvement. Si non, envisage-t-on des projets visant à fournir une telle formation dans un avenir rapproché ? Veuillez décrire brièvement.

Nous n'avons eu de formation type. Un projet de formation du personnel technique et autres acteurs autour des aires de conservation de l'éléphant est nécessaire dans le cadre de renforcement des capacités

- d) Le cas échéant, veuillez décrire brièvement les résultats de la formation et les réussites obtenues en ce qui concerne son exécution sur le terrain.

- e) Quelles sont les principales lacunes et qu'est-il nécessaire d'entreprendre afin de les combler ?

Les lacunes résident dans l'identification d'autres bailleurs de fonds qui voudraient financer les actions de conservation de l'éléphant d'Afrique.

3.2 Faciliter la formation de personnel spécialisé dans la gestion de conflits entre les éléphants et les êtres humains.

- a) A-t-on entrepris de former du personnel spécialisé dans la gestion de conflits entre les éléphants et les êtres humains ?

Oui Non

Si oui, veuillez brièvement fournir des détails sur toute formation spécifique entreprise.

Si non, a-t-on envisagé d'accomplir une telle formation au proche avenir ? Veuillez brièvement donner des informations à cet égard.

C'est absolu

- b) Au cas ou une telle formation aurait été effectuée, a-t-on agi en liaison avec d'autres Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique ? Veuillez brièvement donner des informations à cet égard.

4. SENSIBILISATION DU PUBLIC

4.1 Réseaux d'organisations et d'individus

- a) Existe-t-il un réseau d'organisations/individus dans votre pays qui sont engagés dans la conservation de l'éléphant d'Afrique?

Oui Non

- b) Si oui, quelle est la portée de ce réseau et quelles organisations ou quels individus ont pris l'initiative pour sa coordination et son développement?

La Direction de la Faune et de la Chasse vient de mettre en place les relais communautaires autour des aires de conservation des éléphants pour la sensibilisation de proximité grâce à la subvention de Fish And Wildlife Service des Etats-Unis d'Amérique. Aussi, dans le cadre du programme de réhabilitation des aires protégées, des Associations de Gestion Participative des Aires Protégées (AVGAP) réorganisée en une Union ont été instituées autour des aires protégées prioritaires dont certaines zones de conservation des éléphants

- c) Quelles sont les initiatives prises par votre pays afin d'agrandir le réseau des organisations/individus qui s'engagent dans la conservation de l'éléphant d'Afrique ?

Aucune initiative n'est encore prise pour agrandir ce réseau mais plutôt, le pays pense qu'il convient de renforcer les capacités des membres afin qu'ils soient beaucoup plus opérationnels

- d) Veuillez fournir toute information concernant l'adoption de méthodes ayant entraîné des réussites, dont d'autres Etats de l'aire de répartition pourraient également bénéficier.

Nous venons de commencer et il est trop tôt pour tirer des résultats à partager

- e) Quelles mesures seraient nécessaires afin d'établir un réseau (au cas où il y en aurait aucun déjà existant) ou bien afin d'améliorer un déjà établi ?

Il faut assurer la formation des membres et doter les structures d'équipement opérationnel

4.2 Adoption de l'éléphant d'Afrique comme espèce phare

- a) Est-ce que l'éléphant d'Afrique a été adopté comme espèce phare aux fins de l'inventaire et de la protection des habitats dans votre Pays?

Oui Non

Si oui, veuillez brièvement donner des informations à cet égard et, si possible, fournir des exemples.

Il s'agit de la réhabilitation du couloir de migration Oti-Mandouri entre le Parc National Oti-Kéran et le Complexe « W » d'une part, la requalification de la Forêt de Doungou entre la Fosse aux Lions et le Red Volta Forestry

Si non, qu'est-ce qui entrave la promotion et l'adoption de l'éléphant d'Afrique comme espèce phare et qu'est-ce que votre pays envisage d'entreprendre afin de surmonter ces obstacles ?

4.3 Matériel éducatif et information

- a) A-t-on produit du matériel éducatif ou de promotion concernant les éléphants d'Afrique dans votre Pays ?

Oui, concernant l'éléphant d'Afrique spécifiquement Oui, l'éléphant d'Afrique est compris dans du matériel ayant une portée plus large Non, l'éléphant d'Afrique n'a été considéré dans aucun matériel éducatif ou de promotion.

Si oui, veuillez indiquer la nature de ce matériel et dans quelle manière il a été fait circuler. Si possible, faites référence à des documents publiés.

Le matériel éducatif élaboré comprend un kit d'informations, un poster, un tableau à images, une carte à image, un T-shirt, une casquette et un cahier de formation. Le Matériel éducatif a été dispatché à travers la mobilisation de masse

Si non, veuillez signaler ce qui entrave la fourniture de ce matériel et donner des détails relatifs à ce que votre pays envisage d'entreprendre afin de promouvoir l'éléphant d'Afrique et sa conservation.

5. QUESTIONS FINANCIERES

5.1 Soutien financier

- a) Depuis la signature du MdA, est-ce que votre pays a bénéficié de l'apport d'un soutien financier externe (à l'exclusion du soutien gouvernemental) afin d'entreprendre les activités susmentionnées ?

Si oui, veuillez indiquer les institutions ou organismes (privés ou publics) desquels votre pays a reçu l'apport d'un soutien financier pour la conservation et la gestion des populations d'éléphants. Veuillez spécifier les intérêts principaux de ces différents organismes (recherche, accroissement de la capacité, plans directeurs, accroissement de la sensibilisation du public, coopération transfrontalière)

Oui, le Togo a reçu une subvention de Fish And Wildlife Service dans le cadre du projet Appui à l'intégration des populations locales pour une meilleure gestion des éléphants au Togo. L'intérêt pour le financement du projet est d'accroître prise de conscience du public à travers la sensibilisation.

- b) Quelles sont les principales lacunes et qu'est-il nécessaire d'entreprendre afin de les combler ?

Nous n'avons pas eu de lacune au point de vue technique et organisationnel.

5.2 Coûts des programmes nationaux sur l'éléphant d'Afrique

- a) Veuillez quantifier les coûts de vos programmes sur l'éléphant d'Afrique.

Il est très difficile de pouvoir chiffrer les coûts du programme national sur la conservation de l'éléphant. Cependant, ce coût pourrait inclure les fonds investis pour la réhabilitation des aires protégées comme aires de conservation de l'éléphant d'Afrique, les salaires du personnel oeuvrant dans les zones cibles, les équipement et matériels mis à disposition, les frais payés par les populations locale dans le cadre des conflits hommes éléphants, les terres expropriées pour la conservation de la faune sauvage etc..

6. AUTRES INITIATIVES

Veuillez signaler toute autre activité ou initiative supportant la mise en œuvre, dans votre pays, du MoU et de sa stratégie annexée, qui n'aurait pas été précédemment mentionnée dans vos réponses. Veuillez décrire non seulement les mesures prises, mais également l'impacte produit sur les éléphants et leurs habitats dans le cadre des objectifs poursuivis par le MoU et sa stratégie.

Annexe I

Nom du site, coordonnées géographiques	Statut de protection	Nombre d'éléphants d'Afrique	Année d'étude	Surface globale du site	Surface du site protégé	Type de protection	Le niveau de protection accordée permet-il de neutraliser tout effet potentiellement nuisible ? (Oui/Non)	Plan de Gestion du Site (D- développé A – approuvé E – exécuté)
Fazao-Malfakassa	Parc National	Moins de cent éléphants	2002	192000 ha	En cours de détermination	Protection partielle	Oui	Pas de plan de gestion
Abdoulaye	Réserve de faune	Entre 5 et 10 individus	2002	30000 ha	En cours de révision des limites	partielle	Oui	Pas de plan de gestion
Oti-Kéran	Parc National	Incursions saisonnières	2002	163 600 ha	69.000 HA	intégrale	non	Pas de plan de gestion
Oti-Mandouri	Réserve de faune	Couloir de migration	2002	146 700 ha	110000 ha	Protection partielle	non	Pas de plan de gestion
Fosse aux Lions	Parc National	Incursions saisonnières	2002	1650 ha	1650 ha	partielle	non	Pas de plan de gestion